RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
Mesurer pour comprendre
En partenariat avec votre commune

Recensement de la population 2027



Vos réponses aujourd'hui construisent la vie locale de demain.

recensement.gouv.fr

Le recensement démarre le 21 janvier.
Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUEILLIES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

n° imprimé : 156

Paragon 27 MD N 0156 00000 A

AFFICHE

PEFC/10-31-1665

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Recensement de la population 2027

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire.** Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont notamment utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

J'ai désigné un agent recenseur qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 21 janvier 2027 sur le site recensement.gouv.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous sera remise prochainement, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.
Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu à la neutralité et au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit :**
ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.